Conseil National de la Coopération

North Gate III
Avenue Albert II, 16
1000 Bruxelles
www.nrc-cnc.be

Conseil National de la Coopération

www.nrc-cnc.be

CNC Newsletter 13 - Trimestriel octobre 2011

Sommaire

- Edito : La coopérative, pour relever avec succès les défis de demain
- Actualité : 2012 – Utilisez le logo pour promouvoir l'Année internationale des coopératives !
- Billet d'humeur : La nécessité d'être utile
- Portrait : Inclusie Invest, un investissement sûr et éthique
- Spot on : Ils étaient déjà agréés dans les années 50
- Appel à nos lecteurs

Édito

La coopérative, pour relever avec succès les défis de demain

Souvent, on fait une distinction entre les coopératives bien établies –voire anciennes- et les nouvelles coopératives.

Ces dernières sont le résultat d'une nouvelle renaissance coopérative et sont actives dans des secteurs comme la communication, l'art et les soins. Les coopératives bien établies ont habituellement davantage de membres, un passé riche et des activités commerciales et de services plus classiques.

Les points communs entre ces deux types de coopératives sont cependant plus importants que leurs différences. La coopérative en tant que forme d'entreprise est en effet basée sur plusieurs principes universels qui sont suffisamment larges et souples pour être appliqués dans des contextes socio-économiques très divers. Hier, aujourd'hui et demain.

"Coopération entre les coopératives" est un des sept principes de l'Alliance coopérative internationale. Même si les coopératives qui pratiquent intensément le networking et partagent les bonnes pratiques avec d'autres entreprises sont nombreuses, il y a toujours moyen de faire mieux. C'est ce à quoi va s'attacher le Conseil national de la coopération en 2012. Comme vous le savez, l'année 2012 a été décrétée par les Nations-Unies 'Année internationale des coopératives' ; il s'agit donc là d'une occasion unique d'intensifier les échanges de connaissances et d'expériences. Grande ou petite, ancienne ou plus jeune, plutôt traditionnelle ou résolument innovatrice : les membres de toutes ces coopératives peuvent s'enrichir mutuellement au moyen de leurs expériences et points de vue respectifs.

Un élément essentiel de cette démarche est de focaliser sur l'avenir et les intérêts des membres et de tous les 'stakeholders' en général. Chaque coopérative sera ainsi armée pour relever avec succès les défis de demain.

Avec mes salutations coopératives,

Matthieu Vanhove,
Président

Actualités

2012- Utilisez le logo pour promouvoir l'année internationale des coopératives!

Dans notre dernière newsletter nous vous présentions le logo que les Nations-Unies ont conçu afin de promouvoir l'année internationale des coopératives. Un logo dont l'utilisation est soumise à une série de conditions relativement strictes.

Entretemps, le Conseil National de la Coopération (CNC) a reçu l'autorisation des Nations-Unies d'employer ce logo, sous certaines réserves.
Voilà qui est une bonne nouvelle pour les coopératives agréées !
En effet, le CNC faisant fonction de comité national vous pouvez désormais vous adresser directement à son secrétariat pour demander à votre tour le droit d'utiliser le logo. Après examen de votre demande, vous serez invité à remplir une décharge de responsabilité vis-à-vis des Nations Unies et du CNC, chaque organisation restant en effet responsable de l'emploi du logo ainsi que de l'organisation de ses événements.
Ce document est disponible sur le site http://belgium.2012.coop
C'est sur ce même site que, pour rappel, le CNC propose de relayer vos activités programmées dans le cadre de l'année internationale 2012. N'oubliez pas de remplir à temps votre formulaire reprenant les informations utiles relatives à vos événements.

Plus d'info sur http://belgium.2012.coop

Billet d'humeur

La nécessité d'être utile

C'est un raisonnement récemment lancé par quelques organisations en Flandre : celui qui choisit une orientation d'étude moins utile, et obtient un diplôme pour lequel le marché du travail n'est pas demandeur, devrait être traité différemment par la sécurité sociale !

Les archéologues, philosophes, trop peu demandés, mais aussi les psychologues ou les éducateurs, en surnombre, auraient tôt ou tard l'obligation de se réorienter car il n'appartient pas à la société de payer les conséquences d'une formation inadéquate avec les emplois disponibles.
Un raisonnement que l'on peut approuver ... ou non. Parce que l'on peut aussi partir du principe que celui qui entame des études par conviction et par goût, pourra plus tard, sur base de la même émotion, du même enthousiasme, apporter une contribution à la société. Même si ce n'est pas derrière le bureau d'un ingénieur ou d'un PC d'informaticien. Le plaisir, la passion et l'engouement ne sont-ils pas, après tout, inhérents à nos choix de vie ?
Toute décision ne doit pas être dictée exclusivement par intérêt purement financier.
Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les coopératives existent : afin d'entreprendre évidemment, mais aussi et surtout pour apporter une contribution à la société. Une contribution économique certes, mais une contribution soutenue par des principes.

Relinde Baeten

Portrait

Inclusie Invest : un investissement sûr et éthique

En Flandre, plus de 5.000 personnes atteintes d'un handicap se trouvent sur une liste d'attente en vue de trouver un logement ou un accueil de jour. Pour pouvoir aider ces personnes, il faut construire des bâtiments adaptés. De plus, de nombreux bâtiments existants dans ce secteur sont de plus en plus dépassés.

Inclusie Invest
Veilig investeren met respect!

Les personnes atteintes d'un handicap disposent généralement d'un faible revenu (de remplacement). Les logements et immeubles mis à leur disposition doivent donc non seulement être adaptés, mais également abordables financièrement.

Les pouvoirs publics (via les subsides de construction) et les sociétés de logements sociaux ne peuvent à elles seules répondre à la demande ; c'est dans cette optique qu'a été créée récemment la scrl-fs Inclusie Invest. Inclusie Invest regroupe des organisations dans le secteur des soins, des entreprises, les pouvoirs publics et des particuliers (atteints d'un handicap ou

pas). Les capitaux récoltés par la souscription d'actions seront investis dans des bâtiments adaptés, qui seront ensuite loués, à des conditions abordables financièrement, à des personnes atteintes d'un handicap.

Inclusie Invest est donc une société immobilière pour un groupe cible spécifique et qui offre à ses actionnaires un rendement limité, puisqu'elle vise des loyers abordables pour ce groupe cible.

Investir dans Inclusie Invest est ainsi une forme d'investissement éthique. Inclusie Invest est une coopérative ouverte à tous ceux que touche la problématique des personnes handicapées. Au cours des années à venir, Inclusie Invest réalisera dans chaque province flamande au moins un projet d'une vingtaine de logements adaptés. On peut toutefois rêver à plus, si suffisamment de personnes sont prêtes à investir une (petite) partie de leur capital dans Inclusie Invest. Il est possible de souscrire à partir de € 2.000, soit la valeur d'une part. On peut vendre au plus tôt à partir de 2015, année des premiers revenus locatifs. Inclusie Invest compte offrir un rendement comparable à celui du compte d'épargne classique. Vous trouvez sur www.inclusieinvest.be davantage d'informations sur la société ainsi que le prospectus.

Plus de renseignements sur : www.inclusieinvest.be

Spot on :
Ils étaient déjà agréés dans les années 1950

Le Conseil National de la Coopération a fouillé dans ses archives et a constaté que de nombreuses coopératives florissantes étaient déjà reconnues depuis les années 50. Parmi elle, les pharmacies coopératives que nous mettons en lumière sous 3 angles d'approche à travers une série en 3 volets: Comment était-ce à l'époque ? ; Jalons et obstacles entre 1960 et 2011 ; La Coopérative sur le chemin de 2050.

Comment était-ce à l'époque ? Les années des pionniers

Parmi les coopératives déjà reconnues par le Conseil National de la Coopération dans les années 50, on trouve de nombreux groupements de pharmacies tels que Multipharma ou EPC.

Ce n' est pas un hasard étant donné que toutes premières coopératives ont été fondées afin de répondre aux besoins pour lesquels le libre marché présentait à l'époque des carences.

«La coopération apporte le bien-être et augmente le bien-être» était alors l'un des slogans du mouvement coopératif dans une période (lire : lors du précédent changement de siècle) où les conditions de vie décentes étaient loin d'être une évidence pour une large frange de la population. Pour le monde ouvrier, avoir suffisamment de nourriture, du charbon pour passer l'hiver, quelques vêtements convenables et accès aux soins de santé constituait l'essentiel d'une existence digne. Les boulangeries, épiceries, magasins de charbons et pharmacies coopératives répondaient à ces besoins de base. On doit l'idée au mouvement ouvrier socialiste qui essuya les plâtres de ce modèle coopératif, suivi un peu plus tard par les mouvements chrétiens.

La croissance rapide et le succès de ce réseau économique florissant servirent de base financière sur laquelle s'appuyèrent les organisations politiques, syndicales et culturelles que nous connaissons aujourd'hui. Grâce au principe de la ristourne, le consommateur reçut également une place centrale dans ce modèle d'entrepreneuriat coopératif : une sorte de répartition des bénéfices au prorata des transactions du consommateur avec sa coopérative. Mais aussi une source d'exaspération pour les pharmaciens privés qui, par le biais de l'Ordre des pharmaciens, prirent régulièrement leurs collègues à partie. Ceux-ci réagirent vite de la manière la plus coopérative qu'il soit : en collaborant et en fondant l'Office des pharmacies coopératives de Belgique ! Un premier accord fut ainsi signé en 1946 entre les coopératives socialistes et neutres. Rejointes quelques années plus tard par les coopératives chrétiennes.

Contrairement à d'autres secteurs, les pharmacies coopératives étaient ainsi prêtes à consolider leur position. Mais ces jalons et obstacles qu'ont connus les coopératives dans l'après guerre, c'est pour le prochain numéro.

Appel à nos lecteurs

Contribuez à faire connaître le modèle coopératif en partageant cette newsletter avec d'autres lecteurs ! Transférez-la à vos amis, vos collègues, vos clients... et invitez-les à s'inscrire auprès de claudio.valentino@economie.fgov.be !

Colophon

Éditeur : Conseil National de la Coopération
North Gate III
Avenue Albert II, 16
1000 Bruxelles
www.nrc-cnc.be

Rédaction : Relinde Baeten, Peter Bosmans, Lieve Jacobs, Matthieu Vanhove, Muriel Vossen
Traduction : Raymond Junion
Coordination et rédaction finale : Gregory Kévers
Mise en page : Raf Berckmans
Secrétariat : Claudio Valentino
Contact : *muriel.vossen@economie.fgov.be*

Le Conseil National de la Coopération

Plus qu'un statut juridique, la société coopérative est l'instrument d'une économie humaine. C'est pour défendre cette idée qu'a été créé en 1955 le Conseil National de la Coopération. Ses objectifs : propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.

www.nrc-cnc.be